

Ressources propres, contrôle: agents de la Commission, pouvoirs et obligations (modif. règl. 1552/89/CEE/EURATOM)

1997/0016(CNS) - 22/07/1997

La commission a adopté à l'unanimité le projet de résolution concernant l'extension des pouvoirs des agents mandatés par la Commission. Le rapporteur, M.Otto Bardong (PPE,A), a estimé que l'extension du concept d'agent mandaté pour avoir recours, le cas échéant, à des compétences de contrôle est amplement justifiée, compte tenu, d'une part, de la technicité des concepts employés dans le domaine douanier, et d'autre part, de la non-transparence dans les agrégats TVA et PNB.